

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Juin 2023

Compte rendu de la séance du 9 Juin 2023, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 5 Juin 2023 et réuni à la mairie en séance publique avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 20h00

Etaient présents : Guido ROMANO, Armelle TAMBOUR, Tiphaine DARDOISE, Rose-Marie WRONA, Cyril AUZOU, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ.

Absents excusés : Sandrine GUERVILLE, Laurent FOUINAT

Absents non excusés : Christophe GAUDOIN, Jean-Claude BOSCH

Secrétaire de séance : Monique LE CORGNE

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 31 Mars 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 Mars 2023.

2. Validation des comptes administratifs 2022

Comptes administratifs et comptes de gestion 2022

Monsieur Guido ROMANO, maire, donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022 qui font apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement		
Recettes	2022	961 453.29 €
Dépenses réalisées	2022	906 831.55 €
Résultat de fonctionnement	2022	54 621.74 €

Résultat d'investissement		
Recettes	2022	141 013.38 €
Dépenses réalisées	2022	320 528.26 €
Solde exécutoire	2022	- 179 514.88 €

Ces sommes sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022.

3. Délibération pour la révision des statuts de la Communauté de l'Auxerrois

La Communauté de l'Auxerrois, par délibération n° 2023-043 du 30 Mars 2023 a adopté la révision de ses statuts. La commune de Vincelles faisant partie de cette dernière doit approuver ou non la révision des statuts de la communauté de l'Auxerrois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les statuts de la communauté de l'Auxerrois.

4. Demande de subvention

La station de radio « Radyonne » est une association qui permet de promouvoir les activités artistiques et culturelles de la région.

Elle sollicite notre commune pour une participation financière de 100 € minimum afin d'assurer l'entretien et le renouvellement de leur matériel.

Cette proposition de tarif permettra le passage de nos messages municipaux sur leur antenne et de faire bénéficier au tissu associatif de la commune d'un tarif préférentiel pour annoncer leurs événements.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'étudier la proposition avant de prendre une décision.

5. Présentation du devis de l'entreprise DELTA MICS pour l'achat d'un véhicule électrique et autorisation au maire de demander une subvention au SDEY (Syndicat des énergies de l'Yonne)

Le service technique municipal n'a à ce jour qu'un camion pour trois agents pour se déplacer dans toute la commune, M. Le Maire propose d'acheter un véhicule électrique pour une meilleure mobilité des agents et réduire en plus l'impact carbone.

La société Delta Mics propose un devis pour un véhicule électrique JOBBER avec kit d'attelage pour un montant de 8 700,41 € HT.

M. Le Maire indique que le SDEY octroie sur demande une subvention de 3 000 € pour cet achat soit un reste à charge communal de 5 700,41 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer commande du dit véhicule et autorise le maire à demander une subvention au SDEY.

6. Présentation du devis de l'entreprise Terr&Am pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Grande Rue. Date prévisionnelle des travaux FIN 2024/2025

M. Le Maire présente le projet d'aménager la Grande Rue et ses trottoirs. La société Terr&Am (anciennement ECMO) déjà en charge du projet de la place de l'église propose un devis pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 12 000 € HT se répartissant en plusieurs phases (6) de l'avant projet à l'assistance à la réception de travaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer commande auprès de la société Terr&Am pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Grande rue.

7. Présentation des estimations de la valeur du bien communal situé 105, Grande Rue.

La commune a demandé une estimation pour le bien communal situé 105, Grande rue (ancienne bibliothèque) dans le cadre d'une future vente.

Estimation de l'étude notariale Me LAMBERT-TAPIE : Le bien peut être évalué entre 60 000.00 et 65 000.00 Euros.

Estimation de l'agence immobilière ILM : Le bien peut être évalué entre 60 000.00 et 65 000.00 Euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en vente du bien communal au 105 Grande Rue à Vincelles et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en vente du bien au prix de 65 000 €.

8. Questions diverses

- a) Camping : gestion et avenir du camping municipal
- b) Achat insigne 10 ans de service en 2024 pour M.ARNAUD en tant que porte-drapeau
- c) Recensement 2024 : Nomination d'un coordonnateur communal (Mme TAMBOUR)
- d) Désignation de référents déontologues de l'élu local : en attente d'une collaboration avec une autre commune pour l'élection d'un référent.
- e) Auxerrois magazine
- f) Villes et Villages Fleuris : Pas de visite cette année (tous les 2 ans)
- g) Feu d'artifice 2023
- h) Travaux assainissement
- i) City-Stade : Permis d'aménager

La séance est levée à 22 h 45

Date prochain conseil municipal : Jeudi 6 Juillet 2023

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA